

**Conseil d'administration A21 – 2  
du 21 septembre 2021**

Délibération n° A21-2-1

**Objet : Election du (de la) Président(e) de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 11,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté Préfectoral IDF 2021-09-15-00001, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 15 septembre 2021,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Elit comme Président(e) de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

**- 4 OCT. 2021**

LE PREFET DE REGION  
ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS  
MARC GUILLAUME

